



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 22 MARS 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-015 / 7.2.1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 16 mars 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : A. BLANCANEUX, C. MOLLIER-SABET.

Absente : A. GERVASI

La secrétaire de séance désignée est Josette COUTURIER.

OBJET : FINANCES / IMPOTS FISCALITÉ : Détermination des taux d'impositions pour 2017

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : Le Budget Primitif 2017 présente un produit prévisionnel des contributions directes d'environ 9 780 000 €, incluant notamment une revalorisation des bases fiscales prévisionnelles de 0,4 % voté en Loi de finances initiale 2017 et une baisse des taux dont les explications sont développées ci-dessous. Ce produit fiscal attendu est nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif 2017. Il est inscrit sous la rubrique 933 « Impôts et taxes non affectées » au crédit du compte 7311 « Produits des contributions directes ».

Impact des transferts de compétence à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais :

Au 1^{er} janvier 2017 les compétences « Plan local d'insertion et pour l'emploi » (PLIE), « lecture publique » et « centre de planification et d'éducation familiale » (CPEF) ont été transférées à la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais.

Celui-ci prend financièrement à sa charge le coût de ces compétences par une augmentation de prélèvement fiscal de 389 882 €, répartie de façon égale entre la taxe d'habitation (194 941 €) et la taxe foncière (194 941 €).

Afin de neutraliser l'effet sur les contribuables voironnais de l'augmentation des taux communautaires, il est nécessaire d'ajuster les taux communaux dans le respect des règles de lien, à savoir : la taxe sur le foncier non bâti ne peut diminuer moins que la taxe d'habitation, soit une baisse équivalente en variation sur le foncier non bâti. Selon les estimations établies par la CAPV à partir des bases notifiées 2016, le produit fiscal de la ville de Voiron devrait diminuer d'environ 93 416 €.

		2 016	2017 avant transfert (soit base 2016 +1,3% et taux identique)	Impact transfert lecture publique et CPEF sur taux	Fiscalité 2017 définitive (soit base 2016 +1,3 % et taux modifiés)
TH	Base	25 074 761	25 400 733	Charge de 43 823€	25 400 733
	Taux	13,58%	13,58%	13,41%	13,41%
	Produit	3 405 153	3 449 420		3 406 238
TFB	Base	25 355 702	25 685 326	Charge de 48 020€	25 685 326
	Taux	24,81%	24,81%	24,62%	24,62%
	Produit	6 290 750	6 372 529		6 323 727
TFNB	Base	80 448	81 494	Charge de 1 573€	81 494
	Taux	64,10%	64,10%	63,28%	63,28%
	Produit	51 567	52 238		51 569
Produit total					9 781 535

En conséquence, pour l'année 2017, les taux seront les suivants :

- le taux de taxe d'habitation : 13.41 % au lieu de 13.58 %,
- le taux de taxe foncière bâti : 24.62 % au lieu de 24.81 %,
- le taux de taxe foncière non bâti : 63.28 % au lieu de 64,10 %

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission Finances et Administration générale du 14 mars 2017,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De fixer les taux d'imposition 2017 comme suit :

Taxe d'habitation : 13.41 %
 Taxe sur le foncier bâti : 24.62 %
 Taxe sur le foncier non bâti : 63.28 %

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE 26 POUR - 6 ABSTENTIONS** (R. REVIL, A. FAVIER, N. CHARLETY, J.L. BALLY, J. VIAL, L. TRICOLI)

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
 registre des délibérations
 Acte certifié exécutoire depuis
 son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien Polat
 Julien POLAT